

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 11/12/2025 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 11 / Votants : 12)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Représenté : Jérémy LABRUNIE (représenté par Aurore LEFEBVRE).

Absent : Serge POTEL

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h40

1. Informations générales

a) Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie : Audrey LAURENT

Mme Le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal Mme Audrey LAURENT qui succède à Mme Delphine GAMEL sur le poste de secrétaire de mairie depuis le 2 décembre 2025.

b) Ajouts de deux délibérations à l'ordre du jour :

Madame le Maire indique avoir reçu, postérieurement à l'envoi de la convocation, deux nouvelles délibérations :

- la première donnant mandat au Centre de Gestion de la fonction publique du Cantal afin de démarcher les assureurs dans le cadre du dispositif de prévoyance 2027-2032 ;
- la seconde, reçue ce jour, portant sur la désignation des délégués au SIVU Ouest Agglo chargé de la gestion de la Convention Territoriale Globale (CTG).

À l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour.

c) Bulletin municipal :

Le bulletin sera édité vendredi 19 décembre. La diffusion sera organisée au cours du week-end des 20 et 21 décembre par les membres du Conseil Municipal.

d) Vœux à la population :

Mme Le Maire présentera les vœux le 11 janvier à 11H à la salle polyvalente.

e) École :

Mme le Maire informe avoir reçu un courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), faisant état de l'évolution à 4 ans des effectifs de l'école. Une possible fermeture de classe est à prévoir dans les 3 ans à venir. Une rencontre avec Mme PLUYAUD, inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription est prévue en janvier.

M. Patrice COUDON présente un premier retour concernant l'arrivée à l'école de Vicky, le 1er décembre. Les enfants l'ont accueillie avec enthousiasme et l'ambiance de classe s'est apaisée. Patrice COUDON explique qu'un élève de petite section, qui ne souhaitait pas venir à l'école, vient dorénavant sereinement grâce à la présence de Vicky, et quitte ses parents sans pleurs.

Madame le Maire précise qu'un cadre de fonctionnement, comparable à « *une garde partagée sans avocat* », doit être instauré avec souplesse. Une réunion sera prochainement organisée avec la directrice, l'enseignante référente, Alexandra JANER ainsi qu'Aude MARCOMBE, afin de définir l'emploi du temps partagé entre les temps scolaire et périscolaire pour les deux référentes (Alexandra et Aude). Cette rencontre est fixée au mercredi 17 décembre à 13 h, à l'école.

f) Déploiement de la fibre :

Mme le Maire fait un point sur le déploiement de la fibre optique sur la commune. À ce jour, le taux de couverture dépasse 70 %, contre 25 % il y a un an. Cette situation devrait rester stable jusqu'en 2026. Le démantèlement du réseau cuivre est prévu entre 2029 et 2031. Les secteurs restant à couvrir sont : Le Bruel, Laveissière, Le Puech des Ouilhes, La Frescaldie et La Vielle. L'objectif est d'atteindre une couverture de 100 % d'ici la fin de l'année 2026.

g) Travaux :

M. Jean-Paul TROUPEL fait un point sur les travaux d'automne :

- **Faucheuse – Passage d'automne** : réalisé du 2 au 20 octobre.

- **Point-à-temps** : 3 tonnes 660 ont été posées cet automne.

- **Bûcheronnage le 27 octobre** : suite à un épisode venteux, quatre arbres sont tombés sur le parking du Puech des Ouilhes (deux bouleaux, un acacia et un chêne). Un échange a lieu concernant la vente du bois et la nécessité de prendre une délibération ainsi que de mettre en place une régie.

- **Curage d'un fossé à Puechbroussou** : un fossé rempli d'eau a été curé suite à des signalements de deux habitations, dont les occupants pensaient que les infiltrations provenaient du fossé. Il s'avère que le fossé n'était pas en cause : l'eau s'écoule le long de la gaine téléphonique. Concernant le problème de remplissage d'eau du fossé, il provenait de buses bouchées, qui empêchaient l'écoulement normal des eaux.

- **Entretien du cimetière** : fait avant la Toussaint.

- **Concernant la tonte**, Jean-Paul TROUPEL précise que 7 passages ont été réalisés cette année dans le Bourg (contre 10 l'an dernier) et 5 sur les communaux.

- Mme le Maire annonce qu'Aurillac Agglo va procéder, en 2026, au **changement de la canalisation d'eau potable alimentant le Puech des Ouilhes**. Elle informe qu'une vigilance devra être portée sur le rendu identique en termes de voirie à la fin du chantier. Mme le Maire précise que les canalisations d'eau passent sous la voie ferrée et qu'une convention de passage avec la SNCF a du être réalisée : cette dernière est en cours de recherche dans les archives.

h) Subventions et emprunts :

Mme Le Maire informe le conseil : le solde de la DETR, d'un montant de 6 462 €, pour les travaux de voirie (Le Pont et autres) a été reçu. Toutes les demandes de soldes ont été effectuées en lien avec le remboursement de l'emprunt à court terme souscrit en décembre 2023.

Mme Annelise MICHEL-GAGNAIRE fait un point sur les crédits mobilisés pour la base multi-accueil :

- Un crédit de 255 000 € correspondant à un prêt relais sur 2 ans, lié aux subventions et au FCTVA, doit être remboursé en mai 2026.
- Un crédit de 125 000 € sur 12 ans.

Il est précisé qu'aucun emprunt supplémentaire n'a été réalisé pour les panneaux photovoltaïques, alors qu'un emprunt supplémentaire de 100 000 € avait été envisagé.

Mme le Maire indique que dans le cadre du délai glissant, la commune de Lacapelle-Viescamp a touchée à titre exceptionnel en 2025 la somme de 65 000 €.

i) Demandes des administrés :

Mme le Maire informe le conseil de demandes d'administrés :

- À Puechbroussou, M. LAFON Rémy souhaite acquérir la parcelle communale B 998 constructible de 667 m² classée en zone U, afin de réaliser un drain autour de sa grange située sur la parcelle voisine B 1130. La parcelle communale B 998 semble enclavée. Une vérification auprès du notaire est nécessaire pour examiner les servitudes éventuelles dans les parcelles voisines (notamment un oubli de chemin lors d'une précédente vente). Celle-ci est actuellement exploitée par M. ANDRIEU.

- Deux autres propriétaires fonciers souhaitent céder des parcelles à la commune, afin de préserver des possibilités d'aménagement futures : Une parcelle au Roucan pour le sentier au Tour du Lac ; et une parcelle qui jouxte le parking du Puech des Ouilhes, au Couderc d'Abbat. Au vu des enjeux, soulignés par le conseil municipal, ce dernier autorise Mme Le Maire à poursuivre les échanges avec les propriétaires et aborder la question du prix au m².

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16/10/2025

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 08/12/2025)

Le **compte rendu du 16/10/2025** est **approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.**

Vote : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-----------	------------	----------------

3. Tarifs de location de la halle d'animation à la SARL Le Puech des Ouilhes- Juillet et août 2026

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer l'IRL (indice de référence des loyers) au tarif de location. Le loyer passe ainsi de 1 300 € à 1 312 € pour la saison estivale 2026.

	Délibération DE_060_2025		
Vote : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

4. Tarifs de location de la salle polyvalente du bourg – Année 2026

À l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir inchangés les tarifs de location de la salle polyvalente, tant pour les particuliers que pour les associations.

	Délibération DE_061_2025		
Vote : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

5. Tarifs de location de la halle d'animation du Puech des Ouilhes – Année 2026

À l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir inchangés les tarifs de location de la halle d'animation, tant pour les particuliers que pour les associations.

	Délibération DE_062_2025		
Vote : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

6. Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter toutes les subventions dans le cadre du projet de réaménagement de la traversée du bourg, le long de la RD18 (DETR, DSIL, ...)

Mme le Maire présente le plan de financement prévisionnel de la Traversée du bourg, en détaillant les responsabilités respectives de la Commune, du Conseil départemental et d'Aurillac Agglomération. Le montant total des travaux est estimé à 405 540 € HT, dont une part communale prévisionnelle de 162 690 € HT, financée par la DETR, le Fonds Cantal Solidaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des fonds propres.

Afin de garantir le dépôt et le suivi des demandes de subventions auprès des différents partenaires institutionnels, le Conseil confirme les délégations de Mme Le Maire et l'autorise à signer tout document afférent au projet. Le plan de financement pourra être ajusté en fonction des engagements des financeurs, et les crédits seront inscrits au budget 2026.

Mme le Maire précise que la commune avancera l'ensemble des frais, mais pourra compter sur des acomptes de subventions et sur sa capacité d'autofinancement pour absorber l'avance totale du projet.

Elle souligne plusieurs points de discussion relatifs au projet :

- **Le réseau des eaux pluviales** : sa prise en charge pourrait relever du GEPU ; les discussions sont en cours.

- **Mise à niveau des regards** : cette opération doit être prise en charge par le concessionnaire, et revient donc à la charge de la mairie.
- **Chaussée** : très polluée, avec un taux élevé de HAP.
- **Sécurisation des abords** : la chaussée sera réduite de 5 m à 3,80 m à la sortie de la mairie sur la RD 18 et à l'entrée du Roucan.

Concernant le **plan présenté par le maître d'œuvre**, plusieurs modifications sont nécessaires :

- Après le mur du cimetière, au niveau de la nouvelle entrée des camping-cars, la bande de verdure sera supprimée car elle entraîne une bifurcation inutile du chemin piétonnier.
- Après l'entrée du camping, il est nécessaire de maintenir la haie afin de préserver la tranquillité des usagers et la sécurité des enfants.

Une réunion sera organisée début janvier avec les membres du Conseil Municipal, pour aborder plus précisément l'aménagement. La question de la réserve incendie au niveau du cimetière et de l'interdiction de stationner devant a également été abordée lors des échanges. La classification du camping sera étudiée lors du prochain mandat.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à engager toutes les démarches de demandes de subventions.

Vote : 12

Délibération DE_063_2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

7. Aide au Protection sociale des agents – Risque santé

Mme le Maire rappelle que les collectivités territoriales ont l'obligation de participer à la complémentaire santé de leurs agents à compter du 01/01/2026. Une participation de 15€/mois/par agent (minimum légal) a été validée par le Conseil municipal.

Vote : 12

Délibération DE_064_2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

8. Modification des statuts d'Aurillac Agglomération- ajout d'une compétence facultative en lien avec la GEMAPI

Mme le Maire présente l'objet de la délibération : intégrer une nouvelle compétence facultative liée à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette évolution vise à ajouter l'item 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, relatif à l'animation et à la concertation en matière de gestion de l'eau et de prévention des inondations, en vue de la création d'un syndicat mixte EPAGE sur le bassin versant de la Truyère. La mise à jour des statuts comprend également l'actualisation de la compétence « assainissement des eaux usées » et la nouvelle dénomination des structures « Info-Jeunes ». Le projet, déjà approuvé par Aurillac Agglomération, doit désormais recueillir la majorité des conseils municipaux membres avant son adoption définitive par arrêté préfectoral. Le Conseil municipal approuve les statuts révisés.

Vote : 12

Délibération DE_065_2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

9. Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement (dans le cadre du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente)

Le Conseil municipal est invité à appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, permettant à l'exécutif local, en l'absence d'adoption du budget au 1er janvier, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente. Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 (hors remboursement d'emprunts) s'élevant à 510 177,60 €, cette faculté

représente un plafond de 127 544,40 €. Après présentation des montants concernés par Madame le Maire et conformément aux exigences légales, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à engager 127 544,40 €, afin d'assurer la continuité des opérations avant le vote du budget 2026.

Vote : 12

Délibération DE_066_2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

10. Désaffectation et déclassement de la parcelle section AB n°282

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les éléments du compte rendu de la séance du 20 février 2025, listant les travaux d'arpentage nécessaires, notamment concernant la parcelle B 247. Monsieur ROUCHES, propriétaire d'une parcelle bâtie à l'entrée du Cassan sur la RD 361, et accessible depuis la parcelle communale B 247, a sollicité la commune pour acquérir une partie de cette parcelle.

À la suite de cette demande, le géomètre a procédé à la division de la parcelle B 247, d'une superficie totale de 9 a 62 ca, en deux sous-parcelles:

- **B 281** : superficie de 8 a 76 ca, conservée par la commune de Lacapelle-Viescamp ;
- **B 282** : superficie de 86 ca, destinée à M. ROUCHES.

Cette vente permettrait de restituer au propriétaire la rampe d'accès à la grange, de dégager la commune de toute obligation d'entretien d'un ouvrage menant à un bâtiment qui ne lui appartient pas, tout en conservant une légère bande de terrain préservant la possibilité d'un aménagement futur du carrefour et en maintenant deux points remarquables, propriété de la commune. M. Patrick EVEILLARD s'interroge sur la pertinence de conserver cette bande de terrain.

Avant de voter la vente de cette parcelle nous devons la déclasser du domaine communal. Le conseil approuve la délibération à l'unanimité.

Vote : 12

Délibération DE_067_2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

11. Cession de la parcelle section AB n°282 à M. ROUCHES

La cession de la parcelle B 282 est votée à l'unanimité au tarif de 5€ le mètre carré soit 430 €.

Vote : 12

Délibération DE_068_2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

12. Délibération relative à la PSC des agents – Risque Prévoyance – Mandat au CDG 15 – 2027-2032

Mme le Maire rappelle que les collectivités doivent participer obligatoirement au financement de la prévoyance depuis le 1er janvier 2025. Actuellement, la commune passe par le Centre de Gestion (CDG) jusqu'au 31 décembre 2026. Pour la période 2027-2032, et afin de pouvoir bénéficier des résultats du marché d'assurance, il est nécessaire de donner mandat au CDG pour démarcher des assurances. Mme le Maire précise que cette délibération n'implique aucun choix définitif. La délibération est votée à l'unanimité.

Vote : 12

Délibération DE_069_2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

13. Nomination des délégués titulaires et délégué suppléant au comité syndical du SIVU du territoire Ouest Agglo

Mme le Maire propose de désigner Mme Maryline MONTEILLET, Maire, et Mme Annelise MICHEL-GAGNAIRE, 1ère adjointe, comme délégués titulaires de la commune de Lacapelle-Viescamp au comité syndical du SIVU du territoire Ouest Agglo, et Mme Caroline BARRAL-AURATUS, conseillère municipale, comme déléguée suppléante, précisant que

la durée de leur mandat correspond à celle de l'assemblée municipale dont elles sont issues, conformément aux dispositions statutaires et au CGCT. La délibération est votée à l'unanimité.

Vote : 12

Délibération DE_070_2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Avant de conclure la séance Mme Le Maire souhaite de Joyeuses fêtes aux membres du Conseil Municipal et remercie chaleureusement Murielle CUEILLE, Marie-Claire EVEILLARD et les élus notamment Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Simone SALAT, Antoine GENCE pour la réalisation et l'installation des décorations de Noël.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 22h00.**
